

Monsieur  
 Je vous envoie  
 estant ici. à l'aidé rapport de Messieurs les  
 Etats en quelle Passette se trouvoit  
 auprès de Son Ex<sup>te</sup> la Commandurie  
 de Buirin. Dont leurs Graces trouvoit  
 bon d'en offrir pour cette fois seulement  
 la Collation à Son Ex<sup>te</sup>. C'est  
 en somme, tout ce que je vous puis répondre  
 sur ce subject. Reste maintenant que  
 Monsieur votre Pere voit ce qu'il pourra  
 obtenir de Sa M<sup>te</sup> Ex<sup>te</sup> pour vous; Si  
 en cela, ou aultre chose je me puis employer  
 pour brè service. Vous me trouvez  
 toujours

Monsieur  
 Votre bien affecté ami,  
 et serviteur.

A Utrecht. le 10<sup>e</sup> de  
 Fevrier 1679.

M<sup>r</sup>. Jan Hilten











De Monsieur

Monsieur Constantin  
Huygens & Co. au Door,  
"hoof".

à la Haye.

